



CIVIWEB.com

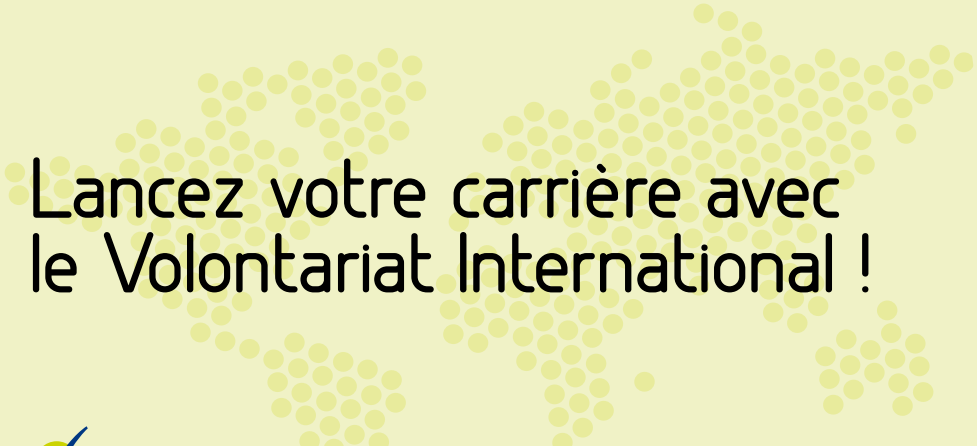
Centre d'Information sur le Volontariat International

Transformez votre CV
en passeport pour l'emploi
avec le Volontariat International



**ACCÉLÉRATEUR
DE CARRIÈRE GARANTI!**

Volontariat International
de 18 à 28 ans



Lancez votre carrière avec le Volontariat International !

- Vous avez entre 18 et 28 ans ?
- Vous êtes de nationalité française ou ressortissant(e) d'un pays de l'espace économique européen* ?
- Vous maîtrisez une ou plusieurs langue(s) étrangère(s) ?
- Vous souhaitez travailler à l'international pour une entreprise française (V.I.E) ou un organisme public (V.I.A) ?

Quels que soient votre niveau de formation et votre situation, devenez Volontaire International !

Plus de 33 000 jeunes ont déjà tenté l'aventure pour le compte de plus de 4 000 entreprises dans près de 140 pays.
Rejoignez-les !

* Union européenne, Norvège, Lichtenstein et Islande



VIVEZ une expérience

Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Toute entreprise française implantée ou cherchant à se développer à l'étranger.

DANS QUELS SECTEURS D'ACTIVITE ?

Vous avez accès à tous les secteurs : finance, marketing, comptabilité, logistique, informatique, ingénierie...

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Vous vous inscrivez sur www.civiweb.com pour obtenir votre numéro de Volontaire International.
- Vous recherchez votre mission :
 - en postulant aux offres diffusées sur le civiweb,
 - en visitant directement les sites internet des entreprises de votre choix car elles peuvent proposer également des missions V.I.E,
 - en adressant une candidature spontanée aux entreprises en présentant les avantages du V.I.E (exonération des charges sociales, gestion simplifiée, choix de la durée de la mission...),
 - en la proposant à l'issue d'un stage en entreprise réussi...
- Dès que votre candidature est retenue par l'entreprise, celle-ci organise votre départ avec UBIFRANCE (l'Agence française pour le développement international des entreprises, www.ubifrance.fr).
- Une fois sur place, UBIFRANCE assure le suivi administratif de votre mission.

... professionnelle unique...

Volontariat International en Administration (V.I.A)

● QUELS SONT LES ORGANISMES PUBLICS CONCERNÉS ?

Les ambassades et consulats de France (services culturels, services scientifiques), alliances françaises, centres culturels, laboratoires, universités, Missions Économiques UBIFRANCE, Services Économiques.

● POUR QUEL TYPE DE POSTE ?

Animateur culturel, documentaliste, attaché de presse, veille scientifique, enseignant, médecin, cuisinier, architecte, chercheur, informaticien, économiste, chargé de développement, attaché ou assistant commercial...

● CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Vous vous inscrivez sur www.civiweb.com pour obtenir votre numéro de Volontaire International sur le site CIVI.
- Vous recherchez votre mission uniquement en postulant aux offres diffusées en ligne.
- Votre candidature est sélectionnée par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE), par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI), ou par UBIFRANCE qui se chargent de vos formalités de départ.
- Une fois sur place, le gestionnaire du MAEE, du MINEFI ou d'UBIFRANCE assure le suivi administratif de votre mission.



et profitez de tous les avantages que vous offre le VI

- ▷ Vous partez pour une mission entre **6 et 24 mois** consécutifs (renouvelable une fois dans la limite des 24 mois).
- ▷ Vous êtes placé(e) sous la **tutelle des services de l'Ambassade de France** de votre pays d'affectation.
- ▷ Vous êtes indemnisé(e) entre **1200 € et 3500 €* nets** par mois selon le pays d'affectation.
- ▷ Vous êtes **exonéré(e) de l'impôt** sur le revenu en France.
- ▷ Vous bénéficiez d'une **couverture sociale** pour vous et vos ayants droit.
- ▷ Vos frais de voyage et transport de bagages Aller/Retour sont **pris en charge**.
- ▷ Vous cumulez **2,5 jours de congés** par mois.
- ▷ Votre période de volontariat est prise en compte au titre du **régime de retraite de base**.
- ▷ Vous profitez d'un **suivi administratif attentif** du ministère de tutelle ou d'UBIFRANCE.

FORMALITÉS OBLIGATOIRES :

- ✓ Etre en règle avec les **obligations de Service National** de votre Pays.
- ✓ Passer une **visite médicale d'aptitude**.
- ✓ Effectuer les **vaccins nécessaires** selon la destination avant votre départ.

Envie de partir en mission dans le cadre du VI ?

Inscrivez-vous gratuitement sur www.civiweb.com

Important : un dossier de candidature se prépare environ 6 mois avant la date de départ souhaitée.

** ces indemnités, fixées par arrêté, sont susceptibles de variations.*

UNE EXPÉRIENCE QUI SE DÉMARQUE, c'est un CV qui se remarque !

- Votre profil s'internationalise.
- Vous vivez une expérience professionnelle et personnelle enrichissante et valorisante.
- Votre mission est rémunérée.
- Vous profitez d'un statut public sérieux et de solides garanties.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.civiweb.com
ou appelez le 

PRIX APPEL LOCAL

Le CIVI est l'organe de conseil et d'orientation chargé de l'information et de la promotion du Volontariat International. Il est animé par UBIFRANCE, le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes et le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il accueille sur son site internet civiweb.com, les candidatures et des offres de missions.